

>> Surveillance et contrôle

>> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de la DV

Améliorer le suivi vétérinaire dans les établissements d'accueil de carnivores domestiques

Propos recueillis par Michel JEANNEY

■ **La Dépêche vétérinaire** : Dans le cadre des Rencontres Animal et société, vous militez en faveur d'une présence accrue des vétérinaires sanitaires dans les établissements accueillant les carnivores domestiques. Pourquoi défendre un tel suivi vétérinaire ?

Claude Laugier, vice-président du SNEVEL* et membre du groupe de travail L'animal dans la ville : Les établissements visés sont les établissements de garde, de transit, d'élevage et de vente de carnivores domestiques.

L'objectif d'un tel suivi vétérinaire est d'améliorer le bien-être et la santé animale tout en protégeant le consommateur. Je pense ainsi à la protection de la santé publique avec notamment les zoonoses graves comme la rage mais aussi à la prévention de la dangerosité avec la vérification d'une bonne socialisation. Cette démarche est d'ailleurs eurocompatible au moment où la Commission européenne demande qu'une visite sanitaire soit effectuée dans chaque élevage quelle que soit la filière.

Au plan commercial, le vétérinaire peut contribuer à la loyauté des transactions en s'assurant en particulier d'une parfaite traçabilité des animaux.

Il peut aussi apporter des garanties en terme de bien-être animal (respect des besoins physiologiques, respect des normes) et, selon le type d'établissement, de protection de l'environnement (gestion des effluents...) et de prévention des nuisances (olfactives, sonores...).

■ **D.V. : Quels seraient les moyens de ce suivi sanitaire ?**

C.L. : Le vétérinaire sanitaire pourrait s'appuyer notamment sur des documents, tels que le registre des entrées et sorties, le registre de suivi sanitaire, le cahier des bonnes pratiques professionnelles, etc. Des visites sanitaires périodiques, dont la fréquence augmenterait avec la taille de l'établissement, pourraient servir de base au dispositif.

Les éléments validés par la profession dans le cadre d'une visite d'élevage pourraient éventuellement être adaptés aux autres types d'établissements (animaleries, pensions, refuges...).

D.V. : Pourquoi le vétérinaire sanitaire est-il le mieux placé pour exercer cette surveillance et ces contrôles ?

C.L. : Le problème est que, si une surveillance et des contrôles officiels sont souhaitables pour moraliser la filière, force est de constater que l'administration n'a pas les moyens suffisants pour réaliser ces missions. D'où l'idée d'un dispositif s'appuyant sur

les quelque 12 000 vétérinaires sanitaires intervenant, dans le cadre du mandat sanitaire, sous le contrôle de l'Etat.

En outre, au plan de la légitimité, le vétérinaire est le mieux placé, en raison évidemment de ses compétences techniques mais aussi parce qu'il engage sa responsabilité. En tant que professionnel, il engage, en effet, sa responsabilité civile et ordinale et, en tant qu'agent de l'Etat, sa responsabilité administrative.

D.V. : Comment financer un tel dispositif ?

C.L. : Les visites seraient à la charge de l'éleveur, du vendeur, du gardien de refuge ou du propriétaire de la pension. On peut, bien sûr, espérer aussi une participation de l'Etat si la volonté politique est forte. Le coût représenterait une goutte d'eau dans le budget d'un éleveur ou d'une animalerie au regard d'autres frais plus importants comme les frais d'alimentation. On peut alors imaginer un affichage permettant au professionnel de faire connaître sa démarche, gage de qualité, auprès de sa clientèle, avec un label du type « établissement garanti sous surveillance vétérinaire. » ■

*SNEVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.



Eric Isselée - Fotolia.com

Le coût représenterait une goutte d'eau dans le budget d'un éleveur ou d'une animalerie.